

	Avant le 11 mai	11 mai au 1 <sup>er</sup> juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique élevée	Départements à circulation épidémique faible	
<b>Vie sociale et activités</b>				
Rassemblements de plus de 10 personnes	Interdits	Interdits		A définir fin mai
Grands événements de plus de 5000 personnes	Interdits	Interdits jusqu'au 31 août		
Colonies de vacance, camps, etc.	Fermés	Fermés		A définir fin mai
Forêts	Fermées	Ouvertes		
Parcs et jardins	Fermés	Fermés	Ouverts	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Plages et lacs	Fermés	Fermés		
Salles de sport, des fêtes et polyvalentes	Fermées	Fermées		A définir fin mai
Cinéma et théâtres	Fermés	Fermés		
Médiathèques et bibliothèques	Fermées	Ouvertes		
Petits musées	Fermés	Ouverts		
Grands musées	Fermés	Fermés		
Lieux de cultes	Ouverts sans cérémonie	Ouverts sans cérémonie		A définir fin mai
Mariages et cérémonies	Reportés sauf urgence	Reportés sauf urgence		
Cimetières	Fermés	Ouverts		
Cérémonies funéraires	Moins de 20 personnes	Moins de 20 personnes		A définir fin mai

<b>Déplacements</b>			
Dans l'espace public	Interdits, sauf 8 dérogations	Autorisés	
En transports en commun	Interdits, sauf 8 dérogations	Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation	
Longue distance (>100 km)	Interdits, sauf 8 dérogations	Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels <i>Attestation</i>	

<b>Transports</b>			
Transports en commun urbain	Offre réduite Uniquement pour déplacements autorisés	Offre maximale En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et visites médicales <i>Masque obligatoire</i>	
Transports inter-régionaux	Offre réduite Uniquement pour déplacements autorisés	Offre réduite Réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux <i>Masque obligatoire</i>	
Avions		Limitation du nombre de passagers	
Taxi / VTC	Uniquement pour déplacements autorisés	<i>Masque obligatoire en l'absence de protection chauffeur/passager</i>	

<b>Commerces</b>			
Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 40 000 m <sup>2</sup>	Uniquement commerces de première nécessité	Respect de règles sanitaires et organisationnelles. Possibilité de fermeture en cas de non respect <i>Masque recommandé personnels et clients lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être garanties. Possibilité pour un commerçant d'imposer le port du masque</i>	
Marchés en plein air	Interdiction avec possibilité d'ouverture par le préfet si respect des règles sanitaires	Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture par le préfet	
Centres commerciaux > 40 000 m <sup>2</sup>	Fermés	Fermeture possible par le préfet en cas de zone de chalandise importante	
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.	Fermés	Ouverts, sous réserve du respect des guides sanitaires	
Bars, cafés, restaurants	Fermés	Fermés	

<b>Ecoles et crèches</b>			
Maternelles	Fermées	Ouverture Limite de 15 élèves par classe Volontariat	
Elementaires	Fermées	<i>Masques mis à disposition dans les écoles élémentaires</i>	
Collèges	Fermés	Fermés	Ouverts en commençant par 6 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> Limite de 15 élèves par classe Volontariat <i>Masques obligatoires</i>
Lycées	Fermés	Fermés	
Crèches	Accueil des enfants de personnels prioritaires, organisation par groupe de 10 enfants maximum	Réouverture de toutes les crèches, organisation par groupe de 10 enfants maximum <i>Masques obligatoires pour les personnels</i>	

<b>Sports</b>			
Sports individuels à l'extérieur	Interdits, sauf activité physique à moins de 1km, pendant moins d'1h	Autorisés sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale	
Sports individuels à l'intérieur (gymnases, piscines, etc.)	Interdits	Interdits	
Sports collectifs et de contact	Interdits	Interdits (liste établie par le ministère)	
Sports collectifs professionnels	Interdits	Fin de la saison 2019/2020	